

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011

13

Pour le produit **Grouttech 4515**

Ref. nr. 20604-01

Code d'identification unique du produit type:

EN 13813: SR – B 2,0

Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément l'indentification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Numéro de charge: voir l'emballage du produit

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

EN 13813

Mortier-colle (masse de colmatage EP)

Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet

Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Alost

Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:

non relevant

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 4

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

non relevant

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:
non relevant

Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Niveau d'épreuve	Spécifications techniques harmonisées
Résistance au feu	E _{fl} ^{a)}	Système 2+	EN 13813: 2002
Émission substances corrosives	SR		
Perméabilité à l'eau	NPD		
Résistance à l'usure	NPD		
Adhérence	B 2,0		
Résistance aux chocs	NPD		
Isolation contre bruits de contact	NPD		
Absorption acoustique	NPD		
Isolation thermique	NPD		
Résistance chimique	NPD		

a) Conformément la déclaration de la commission 2010/85/EU du 9 février 2010, le produit répond aux exigences de la classe E de la résistance au feu sans tests supplémentaires .

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Alost, octobre 2019

